



# SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

## PARTAGE SUITE A SÉPARATION OU DIVORCE

**Société titulaire de deux offices : 33 avenue Gambetta 89300 JOIGNY**

**Site internet :**

[sasgeromettanotrexpert.notaires.fr](http://sasgeromettanotrexpert.notaires.fr)

**Office de Maître Julie GEROMETTA**

successeur de Maîtres LAMBERT, LE CHAU, DESEQUELLES, VAN WELDEN

[Accueil.89042@notaires.fr](mailto:Accueil.89042@notaires.fr)

**Office de Maître Anaïs WUST**

successeur de Maîtres GRANA, BROCARDI

[Accueil.wust@notaires.fr](mailto:Accueil.wust@notaires.fr)

**NOTAIRES**

Julie GEROMETTA  
Anaïs WUST  
Stéphane BOULARD

**PRINCIPAUX COLLABORATEURS**

Lou-Anne LION  
Anne CAMUZAT  
Raïssa OUATTARA  
Sylvie RATIVEAU  
Céline CHAMBON  
Damien CHIESA  
Lorraine PERIGUEUX  
Caroline BELLOUIS

Pour assurer la bonne avancée du dossier, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes:

### ► Etat-civil – Situation matrimoniale :

- Copie de vos **pièces d'identités**.
- Questionnaire d'Etat-civil** dûment complété (au verso)
- Livret(s) de famille**.
- Si vous êtes de nationalité étrangère : **extrait d'acte de naissance** de moins de 3 mois.
- Si vous vous êtes mariés à l'étranger : **extrait d'acte de mariage** de moins de 3 mois.
- Copie de votre **contrat de mariage / PACS**, du changement de régime matrimonial le cas échéant.
- Copie de la **donation entre époux** s'il y a lieu.
- Votre **Relevé d'Identité Bancaire signé** (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un **régime de protection** (tutelle, curatelle...).

### ► La procédure de divorce – séparation :

- Coordonnées de vos **avocats** respectifs.
- Si le divorce a déjà été prononcé, copie du **jugement de divorce**.
- En cas de divorce contentieux, copie de l'**ordonnance de non conciliation** (ONC).
- Le cas échéant, copie de la **dissolution du PACS**.

### ► Votre patrimoine personnel :

*Il s'agit des biens acquis avant le mariage ou reçus par donation / succession.*

- Pour les biens immobiliers : **titre de propriété**.
- Justificatif de l'origine de propriété pour les sommes d'argent, les meubles...



**► Pour les créances éventuelles :**

*Ces créances sont destinées à compenser les dépenses personnelles d'un époux financées par la communauté, des dépenses communes réglées par un seul des époux ou les dettes d'un des époux payées par l'autre.*

- Justificatif de toute somme (facture, relevé de compte...) à prendre en compte.

**► Votre patrimoine commun :**

*Il s'agit des biens acquis pendant le mariage.*

➤ ***Etablissements bancaires :***

- Copie du **dernier relevé** de chaque compte personnel ou joint (Mme, Mr, Mme/Mr)

➤ ***Assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire :***

- Copie du **dernier relevé** de chaque contrat d'adhésion souscrit.

➤ ***Assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire :***

- Copie du dernier relevé de chaque contrat d'adhésion souscrit.

➤ ***Pour chaque bien immobilier :***

- Copie du titre de propriété.
- Estimation de la valeur vénale du bien.
  - En cas de division parcellaire : \* Document d'arpentage du géomètre-expert,
    - \* PV de bornage et plan du géomètre-expert,
    - \* Déclaration préalable + non opposition de la mairie / permis d'aménager.
  - Si le bien est en copropriété : \* Coordonnées du syndic,
    - \* Et copie des 3 derniers PV de l'assemblée générale.
  - Si le bien est loué : \* Copie du bail,
    - \* Et des 3 dernières quittances de loyer.
  - Si le bien est occupé par un seul des époux : estimation de la valeur locative.

➤ ***Pour les parts de société :***

- K-Bis de la société.
- Copie des statuts à jour.
- Attestation de la valeur actuelle des parts sociales établie par l'expert-comptable.

➤ *Divers :*

- Pour chaque véhicule, copie de la carte grise et valeur argus.
- Copie des contrats en cours (chauffe-eau solaire, contrat d'affichage...).
- Copie des actes de donation faite aux enfants et déclarations de dons manuels.

➤ *Le passif :*

- Copie des factures dues par le communauté (impôts, taxes foncière et habitation, charges de copropriété...)
- Pour chaque prêt en cours :
  - \* Copie du contrat,
  - \* Tableau d'amortissement définitif,
  - \* Et décompte des sommes restant dues.
- Justificatif de toute dette.

*Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci.*

*Dès que le dossier sera complet, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.*